

Du Vingt-cinq Mars mil huit cent quatre-vingt-onze, à Sept heures du soir

ACTE DE MARIAGE de Auguste, Louis, Henri, Ferrer

N° 3

Ferrer
et
Moulet

Agé de quarante-un ans, né à Coulon département du Var le onze du mois de Septembre mil huit cent quarante-neuf profession de Capitaine d'Infanterie en retraite domicilié à Marseille département des Bouches-du-Rhône fils majeur de M. Julien Ferrer, Jean, Ferrer né à Argenteuil département de Seine-et-Oise profession de Colonel en retraite, titulaire de la Légion d'honneur, en son vivant département du Var et de Caroline, Marie, Rose, Lavet née à Coulon département du Var, son épouse, sans profession, domiciliés à Coulon (Var) d'une part,

Et de Marie, Chérie, Moulet Veuve de Vincent, Philippe, Gary

Agée de quarante-cinq ans, née à Coulon département du Var le Sept du mois de Janvier mil huit cent quarante-huit profession de sœur domiciliée à La Gard département du Var fille majeure de M. Jean Honoré, Moulet né à Aix département des Bouches-du-Rhône, vivant profession de commis de l'annuaire domicilié à Coulon département du Var et de Chérie née à Coulon département du Var, son épouse, sans profession, domiciliés à Coulon (Var) d'autre part.

Les actes préliminaires sont : 1° Les publications du mariage faites par nous, sous affichations, les Dimanches huit et quinze Mars, mil huit cent quatre-vingt-onze, demeurées affichées pendant le délai voulu par la loi;

2° Me l'extrait de l'acte de naissance de Julien époux;

3° Me l'extrait de l'acte de décès de son père de Julien époux;

4° Me l'acte respectueux de Julien époux passé par devant M. Augustin, Clément, Eugène, Joseph, Imaris, notaire à la Croix, Canton du Beaudet (Var) le vingt-trois Mars, mil huit cent quatre-vingt-onze, ainsi que la Notification de cet acte en date du même jour;

5° Me l'extrait de l'acte de naissance de la future épouse;

6° Me l'extrait de l'acte de décès de son père de la future épouse;

7° Me l'extrait de l'acte de décès de l'époux de la future épouse;

8° Et la consultation sur le mariage, donné par la mère à la future épouse, reçu par M. Augustin, Clément, Eugène, Joseph, Imaris, Notaire à la Croix, Canton du Beaudet (Var) le dix-sept Mars, mil huit cent quatre-vingt-onze.

et le tout en forme : de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code civil sur le mariage, concernant les droits et devoirs respectifs des époux.



Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 76 du Code civil modifié par la loi du 18 juillet 1830, les futurs époux ont déclaré qu'il a été fait en contrat de mariage à la date du Vingt-trois du mois de Mars mil huit cent quatre-vingt-onze par devant M. Augustin, Clément, Eugène, Joseph, Imaris, notaire à La Croix, département du Var.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Agricole, Thérèse, Moulet et l'autre Auguste, Louis, Henri, Ferrer.

Le tout en présence Imaris, Augustin, Clément, Eugène, Joseph, domiciliés à La Croix, département du Var, Agé de cinquante-deux ans, profession de Notaire, non parent ni allié des futurs.

De Séphane, Eugène domiciliés à Marseille, département des Bouches-Du-Rhône, Agé de Vingt-huit ans, profession de Docteur en médecine, non parent ni allié des futurs.

De Moulet, Jean-Baptiste domiciliés à St-Hippolyte, département de la Vaucluse, Agé de soixante-trois ans, profession de commis de lettres, non parent ni allié des futurs.

Et de Moulet, Honoré domiciliés à Coulon, département du Var, Agé de trente ans, profession de Vendeur de bois, non parent ni allié des futurs.

Après quoi Moi, Eugène, Blanc Maire de la Commune de La Gard

faisant fonction d'Officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé, avec moi, par le futur, la future et les quatre témoins.

7° Me Approuvant Quarante-huit en marge du dit acte

Signatures: Ferrer, Moulet, Imaris, Moulet, Gary, Blanc.

1° Les copies de ces publications, ainsi que les copies des actes de naissance, de décès, de mariage, de consultation sur le mariage, de l'acte respectueux, de l'acte de naissance de la future épouse, de l'extrait de l'acte de décès de son père de Julien époux, de l'extrait de l'acte de décès de son père de la future épouse, de l'acte respectueux de Julien époux, de la Notification de cet acte, de l'extrait de l'acte de naissance de la future épouse, de l'extrait de l'acte de décès de son père de la future épouse, de l'extrait de l'acte de décès de l'époux de la future épouse, et de la consultation sur le mariage, ont été déposés au greffe de la Mairie de La Gard, le dix-sept Mars, mil huit cent quatre-vingt-onze.